



Orientation : \_\_\_\_\_ Inclinaison : \_\_\_\_\_

Surface nette des capteurs en m<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

Intégré en toiture  Sur toiture à pans  Sur toiture plate  Au sol  En façade(s)

Si panneaux projetés sur une toiture à pans :

- |                                                                                                                                                                                                   |     |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| - Installation ne dépassant pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm :                                                                                                           | oui | non |
| - Installation ne dépassant pas du toit, vu du dessus :                                                                                                                                           | oui | non |
| - Installation peu réfléchissante selon l'état des connaissances techniques :                                                                                                                     | oui | non |
| - Installation formant un ensemble groupé <u>ou</u> installation ne formant pas un ensemble groupé pour des raisons techniques <u>ou</u> disposition décalée en raison de la surface disponible : | oui | non |

Si panneaux projetés sur une toiture plate :

- |                                                                                                                               |     |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| - Installation ne dépassant pas de l'arête supérieure du toit de plus de 1.00 m :                                             | oui | non |
| - Installation placée suffisamment loin du bord du toit pour ne pas être visible d'en bas avec un angle de vue de 45 degrés : | oui | non |
| - Installation peu réfléchissante selon l'état des connaissances techniques :                                                 | oui | non |

Coût du projet : \_\_\_\_\_

#### **Documents à joindre à l'annonce**

- Plan de situation (plan cadastral ou extrait du GéoPortail) signé ;
- Vue en plan de l'installation solaire (plans, schémas, photos) signée ;
- Vue en coupe et en façade (plans, schémas, photos) signée ;
- Fiche technique des panneaux, avec attestation du caractère peu réfléchissant.

Les plans doivent être datés et signés par le maître d'ouvrage et l'auteur du projet.

#### **Date et signatures**

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et l'auteur du projet attestent qu'une demande de raccordement de l'installation de production a été adressée au distributeur d'électricité, que le projet respecte les dispositions légales et autres normes applicables (not. ORNI et AEAI) et que les données introduites ci-dessus sont exactes.

Date : \_\_\_\_\_

Signature maître d'ouvrage : \_\_\_\_\_

Signature auteur du projet : \_\_\_\_\_

Signature propriétaire foncier : \_\_\_\_\_

#### **A REMPLIR PAR LA COMMUNE**

N° d'annonce : \_\_\_\_\_

Reçue le : \_\_\_\_\_

#### **Décision**

Projet dispensé de permis de construire  Projet assujetti à permis de construire

Si assujetti à permis de construire : Procédure simplifiée  Procédure ordinaire

Exposé des motifs : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Timbre et signature : \_\_\_\_\_

#### **Voies de droit**

Une fois notifiée, la présente décision peut faire l'objet d'une opposition par écrit auprès de l'autorité communale dans les 30 jours à compter de sa notification. L'opposition doit être motivée et comporter les éventuelles offres de preuve. La procédure d'opposition est une condition préalable à tout recours ultérieur.